



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le **10 JUIL. 2024**
ID : 032-253200240-20240709-2024_110-DE

DÉLIBÉRATION 2024-110

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **5**
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **1**
Date de convocation : **28/06/2024**
Date d'envoi à la SP de condom : **10/07/2024**
Date de publication : **10/07/2024**
Votes contre :
Votes pour : **5**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme CLAVE Gabrielle, Mr LABURTHE Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mr RENARD Jean-Pierre,

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe,

Ayant donné procuration:

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme TUMELERO Hélène

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SCARAVETTI Henri, Mr TIMOTHEE Frédéric .

Participant sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme CLAVE Gabrielle

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 20 juin 2024 n'a pas pu se réunir le 27 juin 2024 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 28 juin 2024 à la date du 4 juillet 2024, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le **10 JUL. 2024**

ID : 032-253200240-20240709-2024_110-DE

Effacement de dettes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le SGC de Condom a saisi le syndicat des situations suivantes :

- Celle de l'Etablissement de Navarre SARL, ancien abonné du SAT, dont la créance s'élève à 1 475.78€ suite à liquidation judiciaire, cette dette devant être effacée,
- Celle de Monsieur Nicholas PATRICK, ancien abonné du service de l'eau, dont la créance s'élève à 734.32€.

Suite à la clôture de la liquidation judiciaire de Monsieur Nicholas PATRICK prononcée par jugement du tribunal judiciaire d'Auch le 28 mars 2024, la dette de Monsieur Nicholas PATRICK, d'un montant de 734.32 € doit être effacée.

Le Conseil syndical est appelé à se prononcer sur l'effacement de ces dettes d'un montant de **2 201.10€**, qui sera imputé au budget de l'Eau au compte 6542 « *Créances éteintes* ».

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical décide à l'unanimité d'effacer la dette de l'Etablissement de Navarre SARL telle qu'établie sur le **bordereau de situation référencé 3179962474**, pour un montant de **1 475.78 €** et la dette de Monsieur Nicholas PATRICK telle qu'établie sur le **bordereau de situation référencé 3180346258**, pour un montant de **734.32€**

Et d'imputer ces dépenses au compte 6542 « *Créances éteintes* » du budget de l'eau.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 9 juillet 2024



Le Président,

Nicolas MELIET